

## CONCLUSION

Cette modification va nécessiter une modification des pièces suivantes :

- Le zonage
- Le cahier des changements de destination
- Le règlement

Le présent projet de modification est notifié aux Personnes Publiques Associées, il sera ensuite mis à l'enquête publique, en mairie, pendant un mois et comprendra les pièces suivantes :

- L'additif au rapport de présentation
- Le zonage modifié
- Le cahier des changements de destination modifié
- Le règlement modifié

A la suite de cette enquête publique, le conseil municipal décidera de l'approbation de ce dossier. Le dossier d'approbation comportera, outre le présent additif, l'ensemble des pièces modifiées du PLU précédemment citées, tenant compte des évolutions liées à la procédure.

# LÉGENDE

- UA Zone urbaine de centre ancien
- UA\* Zone urbaine récente
- UBa Secteur de UA correspondant à un habitat plus diffus lié aux canalisations Elthyliens gaz et aux captages
- UH Zone de hameau
- UBI Zone d'équipement de sports et de loisirs
- UX Zone destinée à recevoir des activités
- AU1 Zone de développement futur pour l'habitat
- AU2 Zone de développement futur pour l'habitat
- AUH Zone de développement futur pour les équipements de sports et loisirs
- A Zone agricole
- Aa Secteur agricole inconstructible
- N Zone naturelle
- NI Secteur lié à des équipements de sports et loisirs
- Ns Secteur dans lequel sont autorisés les équipements techniques nécessaires aux loisirs nautiques
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Eléments boisés repris au titre du L151-23° du code de l'urbanisme
- Haies reprises au titre du L151-23° du code de l'urbanisme
- Bâiments agricoles
- Bâiments repris au titre de l'article L 151-11° du code de l'urbanisme

## Autres informations

Canalisation Tavaux - Feyzin et Etrez - Tersanne

Tracés des canalisations

Zone de Risques littoraux

Zone de Risques de blessures

Périmètres de protection des captages d'eau potable

Périmètre rapproché

Périmètre éloigné

